

coûts de mon, qui se voue à la meri plutôt que de tomber sous le joug des tyrans. [Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche.]

Voix à droite.—C'est une infamie ! M. Michel (de Bourges).—Je désire que chaque orateur soit autorisé à parler du sang de ses amis (très-bien !), et je dis que la convention, c'est l'illade du peuple (sensation.) Vous faites des distinctions. (Bruit.—Interruption à droite.)

M. de Montalembert.—Nous distinguons entre le soldat et le bourreau. M. Michel (de Bourges).—Je dis que la restauration était incompatible avec l'ordre nouveau sorti de la révolution.

Je l'ai prouvé par des faits. Maintenant la monarchie d'Orléans est-elle dans les mêmes conditions ? Non. Pourquoi ? parce qu'elle part d'un autre principe. Vous êtes des enfants de la souveraineté nationale. Il importe peu d'examiner quel mode de souveraineté vous exprimez. Je cherche le fondement de votre loi ; où est-il placé ? Dans la souveraineté du peuple.

C'est ce qui a fait votre avènement. On a eu foi en vous ; et puis, malheureusement, vous avez voulu voir en vous un peu du présent et trop du passé ; vous n'avez pas traité très-dignement la liberté, et ce que vous n'avez pas voulu admettre, c'est l'égalité, l'égalité sociale, qui est la République.

Je veux parler d'une gloire de famille d'Orléans. On peut bien parler de la gloire des vaincus. (Très-bien ! à l'extrême gauche.)

Elle a produit un prince qui disait à un enfant qui ne vivait pas encore : " Soit le serviteur exclusif et passionné de la France et de la Révolution." Il a fait plus, dans son esprit prophétique. —Portait-il avec lui le remède !—il a deviné le socialisme, qui vous épouvante tant et qu'il a envisagé sans crainte.

L'orateur donne lecture d'un passage du testament de M. le duc d'Orléans ; il insiste sur le passage où le prince, parlant de l'éducation de son fils, dit qu'il soit un homme de son temps, l'homme de France et de la Révolution.

Voilà, dit-il ensuite, la différence de langage, voilà un prince qui, grâce à une éducation révolutionnaire, entrevit l'avenir ; que fait-il ? Est-ce qu'il jette les yeux sur ces barbares du Don ? (Triple salve d'applaudissements à gauche.)

M. de Falloux : L'orateur veut-il me permettre de lui demander si l'empereur n'a jamais jeté les yeux du côté des barbares. M. Michel (de Bourges).—Oui, il a jeté un jour les yeux sur les Cosaques du Don, et les flammes de Moscou attestent comment il les regardait. Il se contemplant lui-même, et il en avait bien le droit, car il était encore resplendissant de lumière.

Plus tard, il jette les yeux sur l'état de l'Europe, il se demande comment elle pourrait être sauvée, et, n'ayant plus foi en lui-même il dit alors que l'Europe serait républicaine ou rosaque. (Très-bien à gauche.)

Messieurs, je suis bien fatigué, si l'Assemblée voulait me permettre de lui demander de renvoyer à demain la suite de cette discussion... De toute part.—Oui ! oui ! à demain.

M. Michel (de Bourges), en quittant la tribune, est salué par les applaudissements de la gauche.

M. Michel (de Bourges) : Je reprends mon discours au point où je l'ai laissé ; je veux tenir mes engagements.

J'ai promis de vous réconcilier avec la République. Je veux vous la montrer dans l'avenir telle que vous l'avez conçue au jour de sa naissance ; je veux prouver qu'elle satisfait aux nécessités de l'état présent engendré par la Révolution de 89 que vous avez tous acceptée.

J'ai examiné l'état politique, la question qui est la plus difficile. Il est très-difficile, en effet, même à l'orateur le plus modéré, de ne pas attaquer, de ne pas blesser sans le vouloir et quelquefois sans le savoir, quelques-uns des sentiments qui animent des cœurs venus de tant de points divers.

Tout ce qui vous a blessé, je le répète, est

hors de mon sujet. Cette Convention.... j'aurais pu me dispenser d'en parler, car je veux être modéré. [Parlez ! parlez !] J'ai établi par des exemples empruntés à la Restauration, qu'elle n'a pas pu suffire, satisfaire aux besoins nés de l'état politique nouveau ; et je n'ai pas emprunté mes arguments aux excès des partis ; je vous laisse ce soin si de pareils arguments conviennent à votre thèse.

Je ne juge pas la Restauration par les époques où elle a exagéré sa défense, parce qu'elle a cru avoir besoin de se défendre ; mais je dis que la conduite qu'elle a tenue, elle serait amenée forcément, fatalement à la tenir encore.

Je ne dis pas ceci pour faire une œuvre de parti ; je répète, comme argument de ma thèse, toute espèce d'excès ; ce sont de mauvais arguments, des arguments sans valeur.

M. Berryer.—Je demande la parole. [Mouvement.] M. Michel (de Bourges) : Je ne me laisserai pas coarcter de la ligne que je me suis tracée ; ma parole ne m'appartient pas toujours, mais ma pensée m'appartient. Je veux que vous rendiez à mon discours ce témoignage qu'il a prouvé que la restauration n'a pu suffire aux besoins de la révolution que vous avez acceptée.

Plus tard, si vous voulez faire de la passion, j'en ferai, et à propos.

Une voix à droite.—Faites-en ! Un membre à l'extrême gauche.—Non ! non ! cela ferait trop vos affaires.

M. Michel (de Bourges) : De points bien divers, j'ai vu venir à moi une multitude d'hommes qui ne pensent pas comme nous ; ils m'ont dit : Comment ! on ne peut plus faire l'apologie de la convention ; mais voyez donc les grands génies qui sont venus s'exercer sur cette mine féconde de la Convention !

Voilà ce que l'on m'a dit ; ceci répond aux rumeurs qu'ont soulevées hier, quelques-unes de mes paroles.

Après l'état politique vient l'état social ; la liberté, c'est l'état politique ; l'égalité, c'est l'état social ; je maintiens qu'aucune monarchie ne peut suffire au besoin d'égalité né de la révolution de 1789.

Je le maintiens avec l'histoire des temps modernes ; je le maintiendrai, si vous voulez, avec l'histoire des temps anciens, car j'ai vécu dans les livres autant que qui que ce soit d'entre vous.

Qu'est-ce donc que l'égalité ? C'est une aspiration de l'humanité ; nous y marchons sans cesse et nous n'y arrivons jamais ; c'est la perfection.

Ceux qui savent une meilleure définition nous en font part à cette tribune.

Moi, je dis que l'humanité marche vers l'égalité ; elle y a toujours marché, mais par un mauvais sentier ; nous voulons lui tracer des sentiers nouveaux qui seront meilleurs.

Où est la lutte, où est l'obstacle ? Le voici : Je marche sur des charbons ardents, mais j'y marche sans crainte.

La lutte actuelle, la voici : elle est entre le capital ou la richesse, c'est la même chose, et le travail ou ce qu'il produit.

Lisez tout ce qui a été écrit dans ces derniers temps dans tous les journaux, si vous pouvez, si vous l'osez et vous verrez que tout se réduit à ceci : le riche, le pauvre, le capitaliste, le travailleur.

Eh bien ! le remède à ce mal, le moyen de faire cesser cette lutte, où sont-ils ? Ils sont dans l'arbitrage. La lutte, remarquez-le bien, est naturelle ; de cette lutte doit naître la conciliation. La lutte et la conciliation, qui semblent être des choses qui ne peuvent pas marcher ensemble, cependant c'est le problème que l'humanité doit résoudre.

Le capital, né du travail, voilà la tâche de ce siècle.

Quand, dans ces derniers temps, vous avez chargé vos grands écrivains, vos penseurs les plus habiles de chercher l'origine du capital, recherches qui ont failli amener tant de maux, car l'origine avait été mal comprise, qu'ont-elles produit ? Elles ont placé la source du capital dans la propriété, au lieu de la placer dans le travail. [C'est cela ! à gauche.]

Eh bien ! c'est une curieuse recherche que

celle de savoir comment il arrive que le capital, qui sort du travail, fait la guerre à sa source.

Et cependant, rien n'est plus réel, aucun fait n'est plus évident.

Si vous laissez le capital libre dans cette guerre, savez-vous ce qu'il fera ? Il fera ce que fait l'enfant qui sort des entrailles de sa mère : il sucera le lait jusqu'à ce qu'il ait desséché le sein qui doit le nourrir. [Très-bien ! très-bien ! à gauche.—Rassemblez à droite.]

C'est ce que vous avez fait, et pour ne vous rappeler qu'une loi nouvelle, une de celles que vous avez votées, rappelez-vous la loi sur l'usufruit.

Eh bien ! je vous défie de faire accorder l'économie avec les lois sur l'usufruit.

Et cependant l'usufruit vit toujours, toujours combatte. Tant il est vrai de dire qu'il y a, dans la vie des peuples, quelque chose qui n'est que l'avant-coureur de la science qui doit se déployer. [Très-bien !]

Depuis long-temps vous faites incessamment la guerre au travail.

Quant à la guerre du travail contre le capital, elle n'est que trop éclatante.

Et cependant ils doivent se concilier. Je ne le cherche pas en rêve, croyez le bien. Je partage beaucoup de vos craintes, quoique vous ne partagiez pas beaucoup de nos espérances. Mais voici ce que j'ai vu.

J'ai vu, dans mon pays, le travail dominer tout, soumettant tout à sa puissance, à son génie, à ses envahissements. (Très-bien ! très-bien !)

Je vois le travail se défendant contre le capital, et avec raison, car il ne doit pas permettre que le capital qu'il engendre, l'absorbe et le tue.

Je vous fatigue, sans doute, mais j'aime mieux vous ennuyer que de vous voir tromper sur mes sentiments. (Parlez ! parlez !)

Je m'adresse à mes adversaires politiques bien plus qu'à mes amis. Ils exagèrent la situation ; moi, je l'apprecie, je crois, avec la balance de la justice.

Je suis un enfant du travail ; et j'ai acquis le capital. Voilà pourquoi je veux les concilier. (Rires et approbation.)

Si l'y a sur ces bancs [la droite] un homme qui, à cet égard, ne pense pas comme moi, qu'il ose venir à cette tribune se faire l'apologiste de l'oisiveté. [Très-bien ! très-bien ! à gauche.]

Je vous dis ce que je sais, le peu que je sais. Si vous ne le trouvez bon, acceptez-le ; si vous le trouvez mauvais, rejetez-le.

Il y a trente ans, je prêtai serment à la République sans la connaître. Alors que je faisais la guerre à la monarchie constitutionnelle, je ne la connaissais peut-être pas assez.

J'étais engagé ; j'agissais en homme de parti. Je faisais serment à la république, peut-être en la sentant trop. [Approbation à gauche.]

Pour que le progrès s'accomplisse, pour que la conciliation arrive, il faut que le travail et le capital luttent à armes égales, comme deux athlètes qui, tour à tour vainqueurs et vaincus, proclament leurs victoires et leurs défaites devant l'humanité.

Si, dans cette lutte, le capital seul était arbitre, y aurait-il de la justice ? Est-ce que l'on peut être bon juge dans sa propre cause ?

Est-ce que si c'était le travail qui fût seul arbitre, il y aurait plus de justice ? Je m'adresse, non pas à l'esprit, mais à la conscience.

La justice le proclame ; nul ne peut être bon juge dans sa propre cause ! Vous, vous êtes arrêtés dans la monarchie. La révolution de 89 vous a donné deux choses : le travail et la richesse ; le travail et le capital à concilier !

Qu'avez-vous fait, vous royalistes du droit divin ? Mon Dieu ! prenez ces expressions en bonne part. Je ne veux blesser personne, je ne veux rien envenimer.

Où, vous avez voulu concilier ! Car, vous le savez, ceux qui nient la vie au capital sont des insensés. Le capital vivra ; il vivra longtemps après que leur nom sera tombé dans l'oubli.

Ceux qui prétendent que le capital et le travail doivent s'absorber l'un par l'autre disparaîtront également. [Longue approbation à gauche.]

(A continuer.)

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 12 AOUT, 1851.

Première Page :—FRANCE : Débats sur la Révision dans l'Assemblée Législative. Feuilleton :—ERREUR JUDICIAIRE : Affaire de la fille Salmon—(Suite).

Avant hier a eu lieu la procession en l'honneur de Notre-Dame-de-Bon-Secours pour implorer la protection sur le concile Provincial. A 4 h. P. M. à l'issue des Vêpres, le bourdon de la paroisse annonçait le départ simultané des différentes processions qui devaient se rencontrer au sanctuaire de Marie. Toutes les cloches de la ville sonnaient à grandes volées, les processions se mirent à défiler respectivement dans l'ordre suivant : La procession de la Cathédrale, par la rue St. Denis, — arrivée à l'intersection des rues Notre-Dame et St. Denis, elle se replia sur elle-même de chaque côté de la rue, et se rangea sur deux lignes parallèles afin de laisser l'espace libre pour les autres processions qui débouchaient par les rues adjacentes.

La procession de l'Eglise paroissiale défilait par la rue Notre-Dame. La procession de l'Eglise St. Patrice, par la rue Craig ; et enfin celle de l'Eglise St. Pierre, par la rue Ste. Marie.

Chaque une de ces processions, avec son clergé respectif, était présidée par un Evêque portant la chape et la mitre, et accompagné d'un prêtre assistant, d'un diacre et d'un sous-diacre d'office.

Les différentes sociétés et confréries marchaient à la suite de leurs bannières respectives.

A mesure que le clergé de chaque procession arrivait, il entrait seul dans l'Eglise de Bon-Secours, où il occupait l'allée qui lui était assignée.

Tous les Evêques étant réunis dans le sanctuaire, Mgr. de Montréal, entonna l'hymne Ave Maria stella, puis ayant encensé la Sainte-Statue richement ornée, elle fut portée par quatre Evêques assistants aidés des principaux officiers de la Congrégation des hommes pendant que l'on continuait le chant de l'hymne.

La statue fut placée sur un petit trône disposé dans l'intérieur de l'Eglise, près de la grande porte ouverte à deux battants. A ce moment le chant cessa, les cloches s'arrêtèrent et Mgr. de Charbonnel, portant la chape et la mitre, monta sur une tribune dressée à l'extérieur près du portail. Ce fut un moment solennel :—Une multitude innombrable envahissait la rue qui descend vers l'Eglise, et la rue St. Paul, à droite et à gauche ; de chaque côté de la grande porte étaient dressées contre le mur les riches bannières des différentes sociétés.—Sur le perron du portique apparaissaient les Evêques, assis sur des fauteuils, avec la mitre et la chape, et immédiatement après eux la belle Statue de Marie sur son trône, environnée de tout le clergé des différentes églises précédée par S. G. Mgr. de Montréal ; enfin, de bout sur la haute tribune extérieure, Mgr. de Charbonnel, jetant avec une voix puissante à toute cette immense multitude ces trois exclamations : Regina Cæli, Subis Sponsa, —Auxilium Christianorum. Ora pro nobis,—qu'il commente ensuite en français d'abord, puis en Anglais, avec son éloquence accoutumée.—Nous regrettons que le temps nous manque pour redire avec quelle énergie de foi, et quel rare bon cœur d'expressions, l'éloquent orateur évidemment impressionné par ce spectacle magnifique, expliqua comment et pourquoi le premier Concile Provincial de la Province Ecclésiastique de Québec implorait avant tout la protection de Marie, Mère de Dieu,—parla du bien qui résulterait de la tenue du Concile, non seulement au point de vue religieux, mais même au point de vue social,—puis termina sa brillante allocution par implorer la protection et la bénédiction de Marie, "Secours des Chrétiens," sur le Concile, sur les Evêques,

sur le Clergé, sur le peuple du Canada, sur Sa Majesté, Victoria, Reine d'Angleterre, sur le Gouverneur, et sur les Chambres de la Province.

Après cette allocution, le Prêlat officiant entonna le Magnificat qui fut chanté avec enthousiasme dans l'Eglise, et au dehors dans les rangs du peuple sur tous les points par les différentes processions groupées en masse dans les rues. Après le chant du Magnificat, l'officiant chanta l'oraison, puis quatre Evêques enlevant la statue de son trône la sortirent tout à fait de l'Eglise, et se tenant sur le perron, donnèrent la bénédiction à la multitude prosternée, pendant que l'on chantait sur toutes les lignes : Maria Auxilium Christianorum, Ora pro nobis. Rien ne saurait exprimer la beauté de ce spectacle religieux ; ceux qui étaient présents ont senti que c'était un magnifique triomphe pour la religion et Ville-Marie. Après cette solennelle bénédiction, la statue fut reportée par les Evêques dans le sanctuaire, au chant de l'hymne : O ! Gloriosa Domina, &c.—Puis toutes les processions avec leur clergé et l'Evêque officiant défilèrent vers leurs Eglises respectives dans le même ordre qu'elles étaient venues, en chantant des hymnes et des cantiques d'actions de grâce. A chaque Eglise, l'Evêque officiant donna la bénédiction au peuple à la porte de l'Eglise, après quoi chacun se retira chez soi louant Dieu et sa Sainte Mère.

A la porte de la Cathédrale, Mgr. de Montréal bénit les nouveaux insignes adoptés par les membres de la Congrégation, et après une courte allocution, donna la bénédiction solennelle à tout le peuple.

Ainsi se termina cette magnifique procession pendant laquelle l'ordre le plus parfait ne cessa de régner. Nous croyons que tous ceux qui ont eu le bonheur d'en être témoins en conserveront longtemps un précieux souvenir.

Hier soir se sont embarqués sur le John Mann, pour Québec, NN. SS. les Evêques de Montréal, de Terre-Neuve, de Toronto, de Bytown, de Martyropolis et de Cartha, M. le Grand-Vicaire Walsh de Terre-Neuve, accompagné le Chef-spirituel du diocèse de ce nom, MM. J. O. Paré et Jos. LaRoque, Chanoines, Ch. Mignault, A. Pansouault, Pelletier, Pilon, faisant suite avec les RR. PP. Martin, Tempier, Baudrand, Aubert, M. St. Germain, Villeneuve et d'autres membres du clergé.

Après le chant du Veni Creator à la Cathédrale, NN. SS. les Evêques procédèrent jusqu'à l'Eglise paroissiale où les attendaient trois Evêques avec les Messieurs de St. Sulpice. A la suite d'une courte prière fut chanté l'Ave Maria Stella ainsi que l'oraison par S. G. l'Evêque de Montréal. L'orgue sonna durant les pauses de la réunion. Les Evêques et leur cortège s'acheminèrent ensuite vers l'embarcadere où il se rendirent à pied. De nombreux spectateurs échelonnés sur les degrés de pierre qui y conduisent, saluèrent de vives acclamations leur départ.

Dès 6 heures, le bourdon de l'Eglise paroissiale avait annoncé le départ et les cloches répétèrent avec lui ce signal par toute la ville en sonnant la haute voix jusqu'au moment où le vapeur laissa l'embarcadere.

Dimanche dernier, à l'Eglise St. Pierre Sa Grandeur, Mgr. de Bytown a conféré l'ordre sacré de la prêtrise à M. P. Rouge, O. M. L.

Le clergé du Diocèse de Montréal est averti que le Bureau de la Caisse Ecclésiastique sera ouvert mardi, le 19 du courant, au Petit Séminaire de Montréal, à deux heures P. M.

Assemblée Législative.

Le bill ayant pour objet la fermeture des bureaux de poste le dimanche a été perdu le 6 à la majorité d'une seule voix.

vement a voté ensuite dans sa déposition qu'il ne connaissait pas l'odeur de l'arsenic brûlé.

Il n'est que trop vraisemblable que, par cette exclamation, la dame Dupare avait voulu faire soupçonner la servante d'avoir jeté au feu les restes de la soupe empoisonnée, et préparer ainsi de loin l'explication de l'arsenic déposé dans ses poches, et de celui qui devait être trouvé dans le corps du sieur Beauvieu.

Mais c'était pourtant une grande absurdité, car il était certain que la soupe des maîtres avait été complètement consommée sur leur table, et que le reste du bouillon avait été vidé sur l'assiette du jeune Dupare.

Au reste, au-sitôt qu'elle eut élevé ce soupçon d'empoisonnement et d'arsenic brûlé, le fils Beauvilliot, son neveu, et l'un des convives, courut le poison ne lui avait pas fait grand mal) chercher le sieur Thierry, apothicaire, pour donner du secours aux malades. Que n'avait-on usé la veille de la même diligence pour sauver le malheureux vieillard !

Le sieur Thierry arriva de suite. Il trouva tous les convives se plaignant de maux d'estomac et d'envies de vomir.

Il s'informa de ce qu'on a mangé. On lui apprit que toutes les personnes incommodées n'avaient mangé que la soupe.

Ce qui était un mensonge grossier, puisqu'elles avaient achevé de dîner avec le bouillon, le ragoût de bœuf haché, et le dessert.

L'apothicaire se fit représenter les vases et ustensiles de cuisine qui avaient servi à faire cette soupe, et il s'adressa à la fille Salmon, pour savoir ce que tout cela signifiait.

Celle-ci, plus surprise que le reste de la compagnie, répond qu'elle ne connaît rien à tout cela.

Au reste, il est bon de remarquer que ce chimiste ne s'aperçut nullement de cette prétendue odeur d'arsenic brûlé, qu'il était mieux que personne en état de distinguer ; et cependant il s'approcha du feu, et en remua les cendres et le bois pour faire chauffer de l'eau.

Bientôt le bruit se répandit dans la ville que sept personnes de la maison Dupare venaient d'être empoisonnées par la domestique, qui, déjà la veille, avait empoisonné le sieur Beauvieu. Ainsi, comme on voit, l'empoisonnement du 7 servait à expliquer celui du 6 ; et, par ce moyen, la dame Dupare se trouvait hors d'embaras et d'inquiétude.

Une circonstance qui sert bien à déceler ce plan, c'est la publicité que la dame Dupare donnait à ce qui venait d'arriver, comparée avec la réserve et la dissimulation qu'elle avait affectée la veille sur la mort de son père.

La plus profonde tranquillité avait dérobé aux yeux du public cet événement qui aurait dû être dénoncé de suite.

Mais le lendemain, quand il n'y a personne qui soit sérieusement malade, sur une seule atteinte de nausée, où l'imagination avait plus de part que tout le reste, et que quelques verres d'eau chaude ont fait disparaître, on voit la dame Dupare amener tout le quartier, introduire une foule de gens de toute espèce dans sa maison, crier à l'empoisonnement, et (comme par inspiration) indiquer l'arsenic.

Au milieu de cette affluence et de cette rumeur, la fille Salmon fut accablée de questions outrageantes ; et, déjà épuisée par les fatigues de la nuit et de la journée précédente, elle tomba dans un état de faiblesse qui excita la pitié de quelques personnes. On lui conseilla d'aller prendre du repos : elle se jeta sur un lit.

Ce lit exige quelques éclaircissements. Il avait été préparé par un soldat, nommé Cuvvin, pour le sieur Brauguillot, neveu de la dame Dupare, qui devait coucher chez elle.

Ce lit était composé, 1° d'un bois sanglé ; 2° d'une paillasse ; 3° d'un matelas ; 4° d'une couverture étendue sur le matelas [Les draps n'étaient pas encore mis.]

Au bout de quelques instants, une servante du voisinage, vivement émue des peines de la fille Salmon, lui apporte de l'eau chaude et du lait.

Que faisait alors la dame Dupare ? Elle continuait de raconter à une foule de personnes le danger qu'elle et sa famille avaient couru ; elle parlait de l'odeur d'arsenic brûlé, qui lui avait fait découvrir le mode d'empoisonnement ; elle voyageait par toute la maison, avec ceux qui voulaient entendre ses narrations ; et cette femme empoisonnée, sans songer au rôle de mourante qu'elle devait jouer, donnait, par son caquetage et son activité, le démenti le plus formel à son histoire.

La cohorte de femmes qu'elle traînait à sa suite arriva enfin à l'endroit où la fille Salmon s'était réfugiée pour prendre quelque repos.

(A continuer.)

Aussitôt il se fit une invasion tumultueuse de la part de toutes ces femmes, qui, s'emparant d'elle, lui firent éprouver tous les genres d'humiliation.

Agonisée sur son lit, elle cherchait à se défendre contre toutes ces clamours, lorsqu'elle vit arriver un sieur Hébert, chirurgien, ami de la maison, qui déclara qu'il fallait qu'elle laissât visiter ses poches.

A peine eut-elle entendu exprimer ce vœu, que, détachant ses poches, elle les livra pour en faire la perquisition.

Point de délai, point de difficultés : c'est la sécurité de l'innocence.

Qu'y trouva-t-on ? dans l'une, quelque monnaie et un dez à coudre. Dans l'autre (laissant parler le sieur Hébert lui-même), il y avait différentes miettes de pain... parsemées d'une matière blanche et luisante de différentes grosseur et grandeur, laquelle il garda, et il se retira sans dire mot.

Assurément cette retraite silencieuse offre quelque chose de suspect. Si cette matière blanche et luisante était de l'arsenic, pourquoi le sieur Hébert ne le déclara-t-il pas de suite en présence de la fille Salmon ? Elle n'aurait pas manqué de se récrier contre la supercherie du chirurgien, qui cherchait à convertir en arsenic des miettes de pain séchées, ou contre la perfidie de ceux qui, ayant eu les poches à leur disposition, y avaient introduit une substance étrangère.

Voyons maintenant ce que devint ce mélange. Le sieur Hébert, après en avoir fait part à quelques personnes dans le salon, le

montra au sieur Dubreuil, médecin, qui l'enveloppa dans du papier et l'emporta.

Ainsi, voilà cette prétendue pièce de conviction, destinée à jouer un aussi grand rôle au procès, qui court le monde ; et nous la verrons revenir entre les mains du sieur Hébert, et être par lui représentée à la justice, au bout de sept jours de voyage, après avoir considérablement profité et augmenté.

Quand à la fille Salmon, voyant que sa retraite ne la mettait pas à l'abri des persécutions, elle prit le parti de revenir dans la cuisine vers les sept heures du soir.

Une heure auparavant était arrivé un sieur Friley, se disant avocat au billiage de Caen, attiré, disait-il, pour la recherche du vrai.

La dame et la demoiselle Dupare lui communiquèrent toutes les raisons qui se réunissaient contre la fille Salmon ; l'odeur d'arsenic brûlé, soupe jetée au feu, vomissement, arsenic trouvé dans ses poches par un de leurs amis, etc.

A ce récit, le sieur Friley ne doute plus un instant que la servante ne soit criminelle ; il déclare qu'il veut se réserver l'honneur de la faire arrêter ; et il sort en effet, pour la dénoncer au Procureur du roi et au lieutenant-criminel.

(A continuer.)

Chacun à sa marotte, et peut jouer impunément avec elle, pourvu qu'il ne force personne à l'imiter.